

ARRIVE LE
26 OCT. 2007
DRE/SMO

Châlons en Champagne,
Le 24 OCT. 2007

Direction des Infrastructures et des Transports
Affaire suivie par : Bernard LEFORT
Tél : 03.26.70.31.83
Fax : 03.26.70.89.45
Mél : blefort@cr-champagne-ardenne.fr
Réf : DIT/BL/AMH

Monsieur José THOMAS
Garant de la concertation RN 19
BP 81265
25000 BEZANÇON

Monsieur le garant de la concertation,

Je vous ai indiqué, par courrier du 26 septembre, la position du Conseil régional dans le cadre de la concertation que vous menez sur le projet d'aménagement de la RN 19.

Le Conseil régional n'a pu assister, en raison du caractère tardif de votre invitation, à la réunion que vous organisiez le 18 septembre concernant le positionnement des diffuseurs de la future A19 au sud de Langres.

Monsieur Pierre MATHIEU, Vice-président en charge des infrastructures et des transports a assisté à la réunion du 2 octobre destinée à présenter les apports de la concertation.

Il apparaît qu'un consensus local s'est exprimé sur le choix d'un unique diffuseur situé sur la RD 17, ce choix étant conditionné à la réalisation d'un barreau de liaison entre la RD 974 et la RD 17 pour assurer une bonne desserte des zones d'activité du sud de Langres.

Cette proposition me semble satisfaisante dès lors que le financement et la réalisation de ce barreau sont intégrés, suivant des modalités à définir, au projet autoroutier et que les financements arrêtés par les collectivités locales ne sont pas remis en cause.

De même, et cela a été clairement exprimé le 2 octobre, il est absolument nécessaire que les délais de réalisation soient scrupuleusement respectés.

.../...

